28me Année N° 175 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 24 Juin 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 15
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par l'escalier de la librairie Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 23 JUIN 1883

LE ROMAN MODERNE

Nous lisions ce matin une très judicieuse chronique littéraire, que M. Edouard Rod a publiée dans le dernier numéro du *Parlement*.

M. Rod se plaint de la tendance qu'ont les romanciers modernes — sous prétexte que le roman doit être la reproduction exacte des mœurs et de l'état social d'une époque — de se transformer en chroniqueurs racontant les dessous de la vie parisienne ou de la vie de province, ne gazant les noms que juste autant qu'il convient pour échapper à la Police correctionnelle, et n'ajoutant à la brutalité des faits que juste ce qu'il faut d'imagination, pour qu'ils ne soient plus la vérité, et qu'ils ne soient pas cependant complétement conçus en-dehors des données de la réalité.

Ce procédé est à la réalité de la vie courante, ce que les romans historiques d'Alexandre Dumas père, sont à la vérité historique.

Il a le double inconvénient de falsifier la vérité, et de faire croire aux générations futures que les romanciers modernes ont photographié les temps présents.

L'école moderne prétend marcher à la suite de Balzac et de Gustave Flaubert.

Mais elle ne possède ni l'intuition psychologique du premier, ni la puissance descriptive du second.

Balzac et Flaubert ont étudié un état psychologique et moral; mais leurs personnages se meuvent dans le domaine de l'imagination, dans un cadre et une intrigue sortis de leur conception.

L'école moderne, à commencer par Zola, à continuer par Alphonse Daudet, étudie notre vie physique et c'est à peine si, de loin en loin, elle s'arrache à la description des choses matérielles, pour s'élever à quelques considérations morales ou psychologiques, dont le principal défaut est d'être démenties par la réalité.

Les disciples de Zola ou de Daudet, victimes de cette dégénérescence constante de notre art littéraire depuis un demi-siècle, en viennent à n'être plus que les chroniqueurs sadiques du vice répugnant, ou les chroniqueurs maniérés du vice élégant, suivant qu'ils marchent à la suite de Zola ou à la suite de Daudet.

Ils croient être l'inventeur d'un genre nouveau. Térence et Plaute le connaissait plusieurs siècles avant eux, et le tenaient eux-mêmes des Grecs.

Mais si Plaute et Térence mettaient en scène dans leurs comédies les travers et les vices des hommes de leur époque, c'était pour les ridiculiser, ou pour les flétrir.

Nos romanciers naturalistes n'ont pas un tel courage. Ils consentiront bien à rire un peu de la toilette extravagante de Mlle Amanda, ou des allures coquettes et galantes d'un vieux-beau, mais leur plume de boudoir est incapable de flageller un vice, ou de puissamment ridiculiser un travers.

Ils réservent leurs sarcasmes poussifs pour cette école honnête, morale, si littéraire — un peu trop imaginative, je vous l'accorde — mais dont l'esprit est élevé, et dont le cœur égale l'esprit, qui compte parmi ses maîtres les plus illustres Halévy, Feuillet et Cherbuliez.

Le roman n'est pas la chronique pornographique. Qu'il étudie l'état psychologique d'un époque, très-bien; mais qu'il aille fouiller dans les ordures de l'office, ou dans les vices des boudoirs, pour nous raconter plaisamment des scandales qu'on plaide à huis-clos devant les tribunaux correctionnels, voilà ce que jamais nous ne saurions admettre.

Le style se ressent du sujet. Il est toujours ordurier. ou maniéré.

Il sent.... mauvais ou il sent le lubin. Il a l'aspect sordide, ou l'aspect d'une vieille courtisane.

Nous aimons mieux le style de *plein air*, nerveux, pénétrant ou doucement poétique de l'école idéaliste.

Il faut bien l'avouer, Zola fait école, et Feuillet n'a pas de continuateur.

Il convient de reconnaître qu'il faut moins de valeur pour pastiche r le premier que pour imiter le second.

C'est un signe certain de décadence littéraire.

Pierre Salvat.

DÉPART DU MARQUIS TSENG

S'il faut en croire le *Gaulois*, les relations entre la France et la Chine sont à peu près rompues. Voici comment s'explique notre confrère :

«Les négociations entre la France et la Chine sont interrompues, sinon rompues. Le marquis Tseng part aujourd'hui pour Londres.

» Si l'on veut bien se rappeler les dernières paroles de l'entretien de l'ambassadeur du Céleste Empire avec un « diplomate étranger », entretien dont le compte-rendu a paru dans le *Gaulois* de mercredi dernier, le marquis de Tseng termina en disant à son interlocuteur : « Si je reste, ce sera signe d'entente ; si vous me voyez, au contraire, partir pour Londres, concluez que les difficultés ne s'aplanissent pas.»

» Hier, les impressions étaient favorables. La conversation qui avait eu lieu au Ministère des affaires étrangères, entre le marquis Tseng et M. Jules Ferry, semblait ouvrir des perspectives pacifiques.

» Ce n'est donc pas sans surprise que l'on a appris hier soir la nouvelle du départ de Tseng.

» Assurément, c'est là un symptôme sérieux de complication. Les relations restent de plus en plus tendues ; mais elles ne sont point brisées. Ce n'est pas encore la guerre avec la Chine.

» Le beau-frère du marquis Tseng, Liou, reste à Paris, non point comme chargé d'affaires (ainsi que le disait hier soir le *Temps*), mais comme chargé de la légation.

» Il est à notre connaissance que l'ambassadeur a télégraphié à Pékin, la résolution qu'il croyait devoir prendre. Ce serait donc une illusion de penser que le voyage du marquis de Tseng à Londres n'a en d'autre mobile que le désir d'aller voir, dans cette ville, sa femme et ses enfants.

» Un rédacteur du *Temps*, qui a vu hier M. Liou Qui-Ziang, premier secrétaire de la légation du Céleste-Empire, rapporte que ce diplomate lui aurait dit : « Toutes les négociations sont désormais *concentrées* à Shanghaï entre M. Tricou et Li Houng-Tchan. »

» D'après nos informations, au contraire, il est à craindre que les négociations ne soient interrompues à Shanghaï aussi bien qu'à Paris.

» Il s'est produit un revirement incontestable et généralement inattendu dans l'esprit des diplomates chinois, qui, après avoir exprimé ou paru exprimer des intentions fort conciliantes, reviennent aujourd'hui à leur point de départ : « Comment nous entendre, disent-ils, avec M. Tricou, qui ne peut être que plus exigeant que M. Bourée, alors que déjà le Tsu-li Yamen considérait les demandes de ce dernier comme inacceptables ? »

» Quant à la suzeraineté de la Chine sur l'Annam, plus que jamais la diplomatie chinoise se montre affirmative et formelle sur ce point.

» Nous tenons de bonne source un détail qui peut expliquer la contradiction du brusque départ de Tseng pour l'Angleterre avec la première impression qu'il parut rapporter de son entrevue de jeudi au quai d'Orsay.

» Le marquis ne parle ni ne comprend le français.

» La langue chinoise n'est pas, il s'en faut de beaucoup, claire et précise comme la nôtre. Elle a des détours et des contours, et comme des brouillards, au milieu desquels la pensée n'apparaît pas toujours bien nettement. Lorsque M. Tseng fut rentré à l'ambassade, il se fit traduire par écrit, en chinois, par son premier interprète, aussi textuellement que possible, le langage de M. Jules Ferry ; il étudia, pesa les syllabes et décida qu'il ne lui restait plus qu'à partir.

» Il avisa aussitôt de sa résolution notre ministre des affaires étrangères, par intérim, auquel, de vive voix, il avait fait part, au cours de leur conversation, de son projet de se rendre à Londres un jour ou l'autre, sans préciser de date.

» Les choses en sont là.

* *

» Nous ne voulons pas croire encore que la France soit à la veille de se trouver engagée dans une guerre avec la Chine.

» A Dieu ne plaise que nous prenions part pour les prétentions chinoises, et que nous épousions les mécontentements de sa diplomatie du Céleste-Empire, qui se plaint des procédés incorrects dont MM. de Freycinet et Challemel-Lacour auraient tour à tour usé envers le marquis Tseng.

» Nous ferons seulement remarquer qu'en France, pour le moment, il n'y a pas à proprement parler, de ministre des affaires étrangères.

» Le titulaire du portefeuille, M. Challemel-Lacour, est malade, à Vichy. M. Jules Ferry n'est, au quai d'Orsay, qu'un intérimaire, et cette situation lui commandait une réserve et une prudence plus grandes encore que s'il eût été réellement chargé de diriger nos relations extérieures.

» Pour peu que M. Jules Ferry ait montré, dans les négociations délicates dont il se trouvait chargé fortuitement, les mêmes allures cassantes et autoritaires qu'on le voit apporter à la Chambre et dans les questions qui ressortissent à son ministère de l'instruction publique, on s'explique trop bien la détermination prise par le marquis Tseng.

» Encore une fois, nous ne voulons pas croire à une guerre lointaine et coûteuse dont le besoin se faisait aussi peu sentir que possible ; mais comment la France oublierait-elle, si elle se voit réduite à l'extrémité d'aller guerroyer dans le Céleste-Empire, que des ministres plus avisés lui auraient probablement épargné cette dépense d'hommes et d'argent, après tant d'autres sacrifices !

» B. Loustalot. »

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la fin du discours de M. de Mun, sur la question ouvrière.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE RENCHÉRISSEMENT

Nous jouons depuis longtemps, en France, un jeu fort dangereux, le jeu du renchérissement. On s'est donné le mot pour donner à toutes choses une valeur qu'elles n'ont pas. Si on ne parvient pas à augmenter, autant qu'on le voudrait, le prix d'un objet, même en l'augmentant, on se rattrape sur la quantité, on débite des produits falsifiés, frelatés, nuisibles à la santé ou qui ne résistent pas à l'usage. Donner le moins possible en échange de beaucoup d'argent, tel est le but qu'on poursuit, sans trop se douter qu'après avoir tondu le client, le consommateur, on devient client, consommateur soi-même et qu'on est à son tour tondu par le voisin. Victime de ses entrepreneurs qui sont eux mêmes victimes de leurs fournisseurs et de la hausse de la main-d'œuvre, le propriétaire cède à son penchant — hélas trop invétéré — d'augmenter ses loyers ; les locataires, pour se rattraper, exagère ou font en sorte d'exagérer la rémunération de leur travail ou de leur profession ; l'Etat, les départements et les communes interviennent aussi pour exagérer l'impôt, ce qu'excuse si bien la hausse factice de la fortune publique et finalement tous ces renchérisseurs, à force de tirer les uns sur les autres, écrasent sans doute de pauvres diables qui n'ont pas le moyen de riposter ; mais le bilan reste le même.

Cela ressemble fort à un jeu, à une amusette de société. Certes, si la France était un pays fermé, n'ayant besoin de rien acheter ni de rien vendre à l'étranger, nous ne verrions dans le jeu du renchérissement fictif qu'une assez innocente manie, — en théorie du moins, car dans la pratique les intérêts de ceux qui n'ont rien à renchérir sont gravement compromis. — Mais la France n'est pas, ne peut pas être un pays fermé. Il y a nécessairement des produits, des marchandises qui entrent, parce que nous ne les récoltons pas, ou que nous ne les produisons pas en assez grande quantité pour les besoins de notre consommation. Il y a aussi des marchandises des produits qui sortent et qui constituent le trop-plein de notre production. On nous envoie de la houille, des matières premières, du café, du vin, des bestiaux, des céréales, des objets fabriqués et cela pour la somme énorme de 4 milliards et demi. C'est avec notre excédent de production intérieure sur la consommation que nous devons payer tout cela si nous ne voulons pas nous ruiner, nous endetter et nous nous endettons quelque peu puisque notre exportation n'est que de 3 milliards.

Dans ces conditions, il est bien facile de voir quelles peuvent être les conséquences du renchérissement fictif.

Si l'étranger produit à meilleur marché que nous les articles de notre propre fabrication, il est bien évident que nos commerçants, nos consommateurs s'approvisionneront au dehors. De leur côté les consommateurs étrangers cesseront de nous prendre les articles que nous sommes habitués à leur livrer. Par conséquent, le renchérissement de nos produits favorise la concurrence qui leur est parfaite, l'importation, et il compremet notre exportation. Nous devenons ainsi de plus en plus tributaires de l'étranger et nous voyons péricliter ces belles industries d'exportation qui livrent, chaque année, pour 1,800 millions de leurs produits au commerce extérieur.

Voilà où nous conduit notre monomanie de renchérissement sur toute la ligne ; nous produisons coûteusement ; les loyers, les denrées alimentaires, la main-d'œuvre, les impôts augmentent dans des proportions insensées. Les grèves deviennent une des plaies du pays. Ce renchérissement profite surtout à l'Allemagne, à la Belgique, à l'Italie, à l'Autriche Hongrie, à la Russie qui non seulement s'évertuent à faire à meilleur marché que nous, et pour leur propre consommation, les articles dont nous avions le monopole, mais encore qui se substituent à nous partout où nous étions habitués à trouver des débouchés certains.

L'augmentation des prix de revient en France nous prépare une crise industrielle et commerciale sans précédent. Certes alors les salaires, les prix de revient s'abaisseront, s'avilliront ; mais ne sera-t-il pas trop tard pour reconquérir les marchés que nous aurons perdus et où d'autres se seront installés en maîtres ?

Ces jours derniers, nous faisions observer, à propos de l'ameublement, qu'en moins de trois ans, c'est à-dire depuis la hausse des salaires qui a été de 40 0[0, dition, notre exportation avait fléchi de 2 millions 300,000 fr. et que l'importation étrangère avait augmenté d'un million. L'Allemagne qui, l'an dernier, nous avait pris, dans les neuf premiers mois, pour 1,041,000 fr. de meubles n'en a pris que pour 368,118 fr. dans les neuf premiers mois de 1881 et les achats de la Belgique sont tombés de 2,409,000, dans les neuf premiers mois de 1880, à 1,448,000 fr. en 1881 et à 445,460 fr. en 1882.

De 8 millions 156,600 fr. dans les trois premiers trimestres de 1880, l'exportation des articles divers de l'industrie parisien ne est descendue à 501,229 fr. dans les trois premiers trimestres de 1882. Combien d'autres exemples nous pourrions citer ! Nous espérons en avoir assez dit pour bien faire comprendre que le jeu du renchérissement est un jeu des plus dangereux et que nous finirons par y perdre notre prospérité industrielle et commerciale.

L. Bernard.

LES TAPIS D'AUBUSSON

On lit dans la *Démocratie creusoise :*

« Plusieurs journaux de Paris ont publié ces jours derniers la note suivante :

« Des fabricants anglais tendent à importer dans leur pays la fabrication de nos tapis d'Aubusson. Ils ont obtenu déjà l'engagement d'une cinquantaine d'ouvriers d'Aubusson d'aller travailler en Angleterre avec leur famille. »

» Il résulte des renseignements que nous transmet notre correspondant d'Aubusson, que cette nouvelle est dénuée de fondement. Aucune tentative n'est faite actuellement par des fabricants anglais pour importer en Angleterre la fabrication des tapis d'Aubusson.

» Mais ce qui est malheureusement exact, c'est que depuis 1879 jusqu'en 1882, une vingtaine de familles se sont expatriées spontanément et sont allées porter à Windsor (Angleterre), le secret de notre industrie nationale.

» Ce qu'il faut constater également avec la plus vive tristesse, c'est que telle est la modicité des salaires de cette industrie artistique, dont la renommée, pourtant, est universelle, que nos ouvriers tapissiers répondraient certainemnt à l'appel de fabricants étrangers qui leur offriraient une situation moins précaire.

» Nous appelons sur cet état de choses si digne de la sollicitude de tous, l'attention du gouvernement. Il y aurait peut-être des mesures à prendre, pendant qu'il en est encore temps, pour prévenir la ruine d'une industrie dont la Creuse et la France entière s'enorgueillissent à juste titre.

» Il appartiendrait aux fabricants aussi de faire quelques sacrifices et d'améliorer, dans les plus larges limites du possible, la condition de leurs ouvriers. Nous espérons qu'ils le comprendront. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du vendredi 22 juin

Présidence de M. Brisson.

La séance est ouverte à 2 heures.

Chemin de fer africain

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet concernant le chemin de fer de Ménerville à Tizi-Ouzon et l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de l'Est algérien.

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés.

M. des Rotours propose d'ajouter après l'article 3 un certain nombre de paragraphes dont voici le premier : « Il est interdit aux membres du Parlement de faire partie du Conseil d'administration d'une Société concessionnaire. »

M. Hervé-Mangon, président de la commission, s'en rapporte au vote de la Chambre.

Ce paragraphe est adopté par 344 voix contre 35 sur 379 votants.

Discours de M. des Rotours

M. des Rotours soutient ensuite un paragraphe additionnel portant que les rails et le matériel fixe et roulant devront être d'origine française ou algérienne.

M. Hervé Mangon combat cet amendement comme peu important à cause de l'exiguïté de la ligne et comme contraire à la convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de l'Est algérien.

L'amendement de M. des Rotours est rejeté par 300 voix contre 122, sur 422 votants.

M. des Rotours propose un nouvel amendement ainsi conçu : « Les fonds réalisés par l'émission devront être entièrement utilisés dans l'entreprise. Les prélèvements pour frais d'émission ne pourront être faits qu'après que le montant en aura été fixé par le ministre des finances. »

M. des Rotours demande en outre que le ministre puisse imposer des tarifs communs pour transports effectués sur le réseau de plusieurs Compagnies.

L'orateur termine en demandant le renvoi de ses amendements à la commission.

La Chambre adopte les articles du projet relatifs à la construction des railways en Corse, avec l'article additionnel portant que les députés et sénateurs ne pourront pas faire partie d'un conseil d'administration.

M. des Rotours combat l'ensemble du projet qui, selon lui, constitue un envahissement du sol national par les entrepreneurs étrangers.

M. de Baudry d'Asson fait observer que la Chambre n'est pas en nombre et que c'est ainsi que l'on engage les finances de l'Etat.

Le vote

M. Brisson, après avoir pris l'avis du bureau, dit qu'il y a lieu de procéder au scrutin public à la tribune.

Après la fermeture du scrutin, M. Brisson explique le résultat du dépouillement du scrutin, qui sera communiqué à la Chambre au début de la séance de demain.

M. Margaine demande que les noms de tous les votants soient inscrits à l'*Officiel*.

Les officiers de l'armée coloniale

M. Brisson annonce qu'il a reçu de MM. Thibaudin et Brunet le projet relatif au roulement des officiers de terre et de mer dans les cadres de l'armée coloniale.

La séance est levée à sept heures.

DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La réforme judiciaire

Paris, 22 juin.

La commission sénatoriale de la réforme judiciaire adopte par 5 voix contre 2 et 2 abstentions, en principe l'amendement Bérenger, proposant la suppression des tribunaux, jugeant moins de 150 affaires.

L'abrogation des capitulations

Paris, 22 juin.

Les organes les plus autorisés de la presse italienne engagent le gouvernement italien à adhérer à la suppression du régime des capitulations dans la Régence de Tunis, de façon à tirer le plus grand profit possible de l'état de choses créé par la France.

FEUILLETON DU 24 JUIN 1883 — 42 —

LE

CRIME DES AIRELLES

PAR

SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE

LES DEUX AGENTS

VII

Les photographies

— SUITE —

A force de tourner autour du vieil arbre, il découvrit que le tronc était creux ; restait à savoir si la cavité qui s'ouvrait à la naissance des grosses branches était assez spacieuse pour l'abriter ; il portait une de ces cannes de touristes, longues de deux mètres, dont l'extrémité est recourbée, tandis que l'autre est armée d'une sorte de pic. A l'aide du crochet, il parvint facilement à se hisser jusqu'à l'ouverture.

Sa tentative eut le résultat le plus heureux : le tronc avait été assez évidé par les insectes et par le temps pour fournir une cachette commode. Cette retraite présentait un autre avantage : l'écorce dont elle était formée était persillée d'une quantité de petits trous : on aurait dit une véritable écumoire.

Pendant deux jours il eut la patience de s'y embusquer, mais il en fut pour sa peine; les promeneurs ayant sans doute choisi une autre direction. Le troisième jour seulement, sa persévérance fut récompensée; il venait à peine de s'installer dans son poste d'observation, lorsqu'un bruit lointain lui annonça l'arrivée de ceux qu'il attendait.

C'était bien la marquise et sir Arthur qui approchaient, continuant une conversation commencée.

— Vous avez tort, madame, de me reprocher ma froideur vis-à-vis de votre charmante filleule, disait l'Anglais; cette froideur apparente n'est que l'enveloppe du plus ardent amour ; je ne vous cache pas que je suis forcé de m'imposer une pénible contrainte pour ne pas le laisser éclater.

— Toute vieille que je sois, je suis encore assez femme, mon jeune ami, pour savoir que l'on allume pas le feu avec de la glace.

— Grande est votre erreur, ma chère protectrice, répondit l'Anglais; si je commettais en ce moment l'imprudence de me poser de nouveau en prétendant, je creuserais entre celle qui sera un jour ma femme et moi un de ces abîmes que rien ne saurait combler ; je la connais bien, elle ne me pardonnerait jamais, si je n'avais pas la prudence de respecter sa douleur ; elle me ferait un crime irrémissible de lui parler de l'état de mon cœur, alors que le sien saigne d'une blessure récente. En ce moment, elle est tout entière à son fiancé; elle s'exalte dans l'héroïsme de son dévouement; mais cette fièvre s'apaisera, cette ardeur s'éteindra, lorsque la justice aura élevé entre elle et lui la barrière infranchissable de l'infamie.

— Vous croyez donc à la condamnation de Léon Gervais ?

— Je la considère comme la chose la plus probable du monde.

— Vous ne parliez pas ainsi le soir de votre arrivée ?

— Je ne connaissais pas les charges terribles qui pèsent sur lui.

— Ainsi, vous le croyez coupable ?

— Ma conviction est faite, répondit-il d'un ton tranchant ; deux choses l'accablent : l'arme, et sa correspondance avec la défunte.

— Cependant on assure que les lettres qui ont été échangées étaient des plus innocentes, observa Mme des Airelles.

— Le crime, continua sir Arthur, peut très-bien s'expliquer, alors même que la veuve et lui ne seraient pas descendus des hauteurs de l'amour platonique. Mme de Lestanges s'était amourachée de ce bohème, elle aura probablement essayé de le rivet à jamais à elle; voyant ses prières repoussées, elle sera passée à la colère; elle aura menacé l'infidèle d'un éclat compromettant; rien n'est plus contagieux que la colère, madame la marquise; le peintre aura voulu saisir des lettres, une lutte s'en sera suivie, et dans un de ces moments où l'on voit rouge il aura frappé.

— En effet, la chose a pu se passer ainsi, fit la marquise; oh! le malheureux! le malheureux ! répéta-t-elle.

— Le jury, continua sir Arthur, pensera comme nous le comprenons, il tiendra peut-être compte de la joie qui s'était emparée du meurtrier, en lui accordant le bénéfice des circonstances atténuantes.. mais ce sera tout, sa pitié n'ira pas au-delà !...

— Peste ! pensa Follefeuille, qui n'avait pas perdu un mot de ce réquisitoire, quel remarquable ministère public aurait fait cet Anglais, s'il eût choisi la carrière judiciaire; mais avec un vieux renard comme moi, sa rhétorique a glissé comme l'eau sur une glace !... Loin de me convaincre, il n'a fait que fortifier mes soupçons : c'est lui qui a frappé avec l'arme de son rival!... Ce que je viens d'entendre établit un point important, celui de la persistance de sir Arthur dans ses projets de mariage avec Mlle de Cerneuse.

L'Anglais continua : — Oui, madame la marquise, la condamnation est certaine : le mariage de Mlle Thérèse deviendra par cela même impossible : le coup qu'elle en recevra sera terrible ; dans le premier instant, elle jurera une fidélité éternelle à celui que la société aura retranché de son sein ; tout d'abord elle l'absoudra au tribunal de son cœur, mais le temps qui use le rocher fera son œuvre : peu à peu le voile tombera sur son désespoir !... enfin, elle arrivera au moment où les résolutions, sages poussent sur la cendre des souvenirs elle comprendra que la vie est trop longue pour être consacrée à un veuvage éternel, que n'aura même pas précédé l'aurore radieuse du mariage... Ce sera alors que je sortirai de la réserve que je m'impose ; la lenteur que j'aurai mise à me déclarer sera mon meilleur titre auprès d'elle !

— Vous avez parié comme un sage, sir Arthur, répondit la marquise, tout à fait subjuguée par cette logique ; je suis forcée de reconnaître que votre politique est supérieure à la mienne ; suivez donc votre plan ; j'aurai la patience dont vous me donnez l'exemple ; oui, maintenant, j'en ai l'espoir, les projets que nous avions formés avec votre bonne mère se réaliseront ; ma chère filleule deviendra un jour votre femme ; elle sera heureuse, car je sais que si vous la désirez avec tant de persistance, ce n'est point sa fortune que vous savez en vue ; dans votre position, pour pourriez prétendre à une bien plus riche héritière.

— Je ne me suis jamais préoccupé de la question d'argent, ajouta l'Anglais, j'aurais même préféré que votre filleule fut pauvre, afin de lui prouver qu'en demandant sa main je ne désirais qu'elle.

La conférence étant terminée, ils se levèrent pour reprendre le chemin du château.

Lorsqu'ils se furent éloignés, l'ancien agent émergea de son tronc creux, puis, se hissant à la force du poignet, il opéra sa descente à l'aide de son instrument.

Il était un peu courbatu de cette longue station d'immobilité ; il ressentait dans ses membres le fourmillement qu'amène le défaut de circulation du sang.

Ce n'est qu'après quelques minutes de marche qu'il put rétablir l'équilibre.

— Ce flegmatique Anglais, se demandait il, est-il aussi désintéressé qu'il le dit ?... Est-il vraiment capable de ressentir l'amour chevaleresque dont il se vante ?

Une voix secrète lui disait qu'il venait d'assister à une comédie... Il y a pour moi un point qui est encore obscur, c'est la cause de cette inflexible volonté d'épouser Mlle de Cerneuse... Si cette jeune fille possédait une de ces fortunes colossales qui éveillent la cupidité des coureurs de dot, je comprendrais; mais il en est autrement, la filleule de la marquise n'est qu'une héritière ordinaire.

Ce fut en se posant ces points d'interrogation qu'il rentra au château; une lettre l'y attendait, elle portait le timbre du bureau de Moulins-en-Gilbert : il l'ouvrit, l'enveloppe ne contenait qu'une feuille de papier blanc.

C'est Jousselin qui m'informe qu'il a du nouveau à m'apprendre... allons le rejoindre.

VIII

Le Moulin de la Pierre Glissotte

Follefeuille ne s'était pas trompé en avançant que le groom Toby devait avoir l'habitude de fréquenter un des cabarets du pays.

L'agent Jousselin n'eut pas grand'peine à le découvrir; dès le second jour il connaissait le but du pèlerinage quotidien du vilain personnage.

Chaque soir, entre deux et trois heures, Monseigneur Carotte — comme le domestique du château appelait Toby — se dirigeait vers l'Yonne, prenait un sentier tracé dans la prairie et se rendait à un moulin portant le nom assez singulier de Pierre Glissotte, qui, sans doute, lui venait du rocher très glissant sur lequel il avait été construit.

La situation était charmante; de vieux aulnes encadraient la bicoque, en projetant tout autour leurs frais ombrages. Une branche de houx, suspendue au-dessus de la porte, annonçait aux passants que la meunière joignait à son commerce de farine celui des liquides. Ces cabarets à moitié clandestins ne sont pas rares dans le Morvan, et ce ne sont pas les plus mauvais. Bien que le pays soit trop froid pour qu'on y cultive la vigne, le vin n'y manque pas; on y est tout à fait voisin de la Bourgogne, et on en profite pour en ramener les bons crus. Il n'est pas rare de trouver, sans ses modestes chanmes, des vins bien supérieurs à ceux qu'on boit dans les grands hôtels des villes. On ne s'en étonne pas, lorsqu'on saura que ce sont les paysans eux-mêmes qui, au moment de la cuvée, se rendent dans le pays des vignobles avec leurs chars à bœufs pour faire leur provision chez les propriétaires.

(*A suivre.*)